



FORMATION DES ENSEIGNANTS POUR L'INCLUSION (TE4I) MESSAGES POLITIQUES CLÉS

Introduction

L'objet de cet article est de donner un aperçu des conclusions et recommandations du projet Formation des enseignants pour l'inclusion (TE4I - Teacher Education for Inclusion) mis en œuvre par l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers (l'Agence) et de mettre en exergue la façon dont les recommandations du projet peuvent également contribuer à l'avancement des autres priorités politiques internationales et de l'UE.

La question de la formation des enseignants est une question politique prioritaire dans toute l'Europe et dans le monde, et le rôle des enseignants et par conséquent de la formation des enseignants vers un système éducatif plus inclusif, est de plus en plus reconnu. Le *Rapport mondial sur le handicap* (OMS, 2011) souligne que « La formation adéquate des enseignants ordinaires est indispensable si l'on souhaite qu'ils soient compétents et confiants lorsqu'ils s'occupent d'enfants avec des besoins diversifiés ». Il insiste également sur l'importance des attitudes et des valeurs, outre les connaissances et les compétences (p. 222).

TE4I – tendances aux niveaux européen et international

Le projet de l'Agence TE4I prend en compte les récents développements de la formation des enseignants et de l'éducation inclusive aux niveaux européen et international. Les *Conclusions du Conseil sur la Dimension sociale de l'Éducation et de la Formation* (2010) précisent que les systèmes d'éducation et de formation en Europe doivent garantir aussi bien l'équité que l'excellence et reconnaître qu'améliorer les résultats scolaires et les compétences clés pour tous revêt une importance capitale, non seulement pour la croissance économique et la compétitivité mais également pour réduire la pauvreté et promouvoir l'intégration sociale.

La Formation des enseignants pour l'inclusion – en aidant tous les enseignants à répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des apprenants – permet de contribuer à l'étude des questions politiques suivantes :

Lutte contre les désavantages éducatifs : Relativement à l'Objectif 3 ET 2020 « Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active », les Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 sur le cadre stratégique pour la coopération de l'UE dans l'éducation et la formation (2009a) mettent en exergue la nécessité de se pencher sur l'accès à l'éducation pour tous en offrant une intervention précoce auprès de la petite enfance de grande qualité et un accompagnement ciblé, et également en favorisant l'éducation inclusive. L'importance de l'intervention précoce est considérée de plus en plus comme un moyen d'éviter nombre de problèmes sociaux persistants qui se transmettent de génération en génération, et de réaliser des économies à long terme dans les dépenses publiques.

Les questions liées à la pauvreté : Le document *Conclusions du Conseil sur la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale* (2011a) montre notamment que de plus grands efforts s'imposent en vue d'offrir soutien et opportunités aux apprenants non traditionnels et défavorisés, et souligne que les personnes handicapées sont particulièrement exposées aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale.

L'abandon scolaire : Lutter contre l'abandon scolaire nécessite de prendre des mesures telles que l'éducation de la « deuxième chance » et une plus forte coopération avec les familles et la communauté locale, ainsi qu'une étroite coordination entre les secteurs de l'éducation et de la formation et d'autres domaines politiques qui leur sont liés, dont notamment l'intervention précoce auprès de la petite enfance, les programmes scolaires, la formation des enseignants et l'accompagnement individualisé, en particulier pour les groupes défavorisés.



Évaluer la diversité des élèves : les différences entre élèves constituent une ressource et un atout pour l'éducation ;

Accompagner tous les apprenants : les enseignants attendent beaucoup des résultats de tous les apprenants ;

Travailler avec les autres : collaboration et travail en équipes sont des approches essentielles pour tous les enseignants ;

Formation professionnelle personnelle continue : l'enseignement est une activité qui s'apprend et les enseignants doivent prendre en charge leur propre apprentissage tout au long de la vie.

Les conclusions du projet ont abouti à certaines recommandations. Elles sont destinées aux professionnels travaillant dans la formation d'enseignants, ainsi qu'aux décideurs qui devront proposer un cadre politique cohérent afin de gérer un plus large changement systémique nécessaire pour avoir des répercussions sur la formation des enseignants à l'inclusion.

Recrutement et fidélisation : Des approches efficaces pour améliorer le recrutement des enseignants candidats et augmenter les taux de fidélisation devraient être étudiées davantage ainsi que pour accroître le nombre d'enseignants issus de milieux divers et présentant des handicaps.

Preuve de l'efficacité de la formation des enseignants : Des recherches devraient être menées sur l'efficacité des différentes voies menant à l'enseignement et à l'organisation des cours, sur le contenu et la pédagogie afin de développer au mieux les compétences des enseignants en vue de répondre aux besoins diversifiés de tous les apprenants.

Professionnalisation des formateurs d'enseignants : La « profession » de formateurs d'enseignants a besoin d'être encore étoffée par des améliorations dans le recrutement, l'intégration et la formation professionnelle continue. Le nombre de formateurs d'enseignants dans les Établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'enseignants ayant ce type de responsabilités devrait être augmenté en nommant des candidats ayant l'expertise et les qualifications adéquates. D'autres travaux devraient permettre d'élaborer un processus d'intégration formel et d'étudier comment entretenir toute expérience récente et utile en classe pour le personnel enseignant dans le secondaire.

Collaboration entre écoles et EES : Tout comme la majorité des cours de FIE (Formation initiale des enseignants), la pratique pédagogique doit reposer sur une compréhension claire des questions théoriques sous-jacentes afin de veiller à ce que la pratique ne se concentre pas seulement sur les qualifications qui peuvent être les plus facilement observées et mesurées. Les écoles et les établissements de formation des enseignants doivent travailler de concert pour proposer les bons modèles dans les écoles de formation pour enseignants et des stages adaptés en matière de pratique enseignante.

Réforme plus large du système : La formation des enseignants ne peut se faire isolément. La « réforme de l'ensemble du système » nécessaire pour accompagner le changement nécessitera un engagement et un fort leadership de la part des décideurs de tous les secteurs et de l'ensemble des parties prenantes de l'enseignement. Des travaux supplémentaires devraient se concentrer sur le développement de la politique dans tous les secteurs éducatifs et à tous les niveaux pour favoriser l'éducation inclusive comme composante essentielle d'une société plus inclusive.

Clarification du langage utilisé lorsque l'on se réfère à l'inclusion et à la diversité : La catégorisation et « l'étiquetage » (*labelling*) renforcent les comparaisons, créent des hiérarchies et peuvent limiter les attentes et, par conséquent, l'apprentissage. La réforme de la politique devrait encourager tous les enseignants et les professionnels clé à développer une compréhension claire des postulats fondamentaux associés et des implications de l'utilisation d'une terminologie différente.

Autres domaines où de nouvelles politiques s'imposent

Les progrès réalisés en matière de formation des enseignants pour l'inclusion sont évidents dans toute l'Europe. Toutefois, il reste encore un certain nombre de questions fondamentales qui ont besoin d'être étudiées davantage si tous les enseignants doivent être formés via leur formation initiale afin de répondre à la diversité des besoins des apprenants dans les classes inclusives. Si l'on considère les priorités politiques au niveau européen ainsi que les résultats du projet TE4I, les bienfaits des travaux supplémentaires effectués à cet égard sont clairs. Les quatre domaines suivants peuvent être considérés comme nécessitant une attention particulière dans les travaux futurs et dans l'élaboration de la politique:



Les cours lors de la formation initiale des enseignants (FIE) suivent une approche du modèle fusionné : L'inclusion et la diversité font partie intégrante du contenu des programmes de FIE pour tous les enseignants – quelles que soient la tranche d'âge ou la discipline qu'ils ont l'intention d'enseigner.

Des possibilités de formation professionnelle continue sur les questions de diversité sont offertes à tous les enseignants et responsables d'établissements : Après avoir étudié ces questions en FIE et en s'appuyant sur un ensemble d'expériences appropriées, les enseignants devraient être en mesure de suivre des domaines spécifiques de manière plus approfondie tout au long de leurs carrières.

Des possibilités de formation professionnelle continue sur les questions de diversité sont offertes à tous les formateurs d'enseignants : De plus en plus, des formateurs d'enseignants connaissant et ayant l'expérience des milieux inclusifs, devraient être nommés. Des possibilités de recherche et de développement devraient être offertes à tous les formateurs d'enseignants afin d'encourager la collaboration entre les facultés et de contribuer à une approche « globale de l'établissement » vis-à-vis de la diversité.

Des données sur le recrutement et la fidélisation des enseignants, notamment des données relatives à la représentation des enseignants issus de groupes minoritaires, sont recueillies : Ces données devraient être analysées et utilisées pour inspirer les décisions politiques dans le but de s'assurer que les effectifs enseignants sont représentatifs de la population dans son ensemble.

Observations finales

Les avantages d'une inclusion croissante, en lien avec les autres priorités telles que la justice sociale et la cohésion de la communauté, relèvent également du long terme. Un investissement dans l'éducation précoce auprès de la petite enfance et un système éducatif de plus en plus inclusif sont certainement les voies les plus efficaces.

La vision d'un système éducatif plus équitable nécessite des enseignants ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins diversifiés et nous espérons que le travail de l'Agence sera source d'idées et d'inspiration pour poursuivre sur la voie menant à une éducation de qualité pour tous les apprenants.

Références

Conseil de l'Union européenne (2007) *Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, sur l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants* (Journal officiel C300, 12.12.2007)

Conseil de l'Union européenne (2008) *Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 21 novembre 2008 sur la préparation des jeunes au XXI^{ème} siècle : un programme de coopération européenne en matière scolaire* (JO 2008/C 319/08)

Conseil de l'Union européenne (2009a) *Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020)*

Conseil de l'Union européenne (2009b) *Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 26 novembre 2009 sur le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement* (JO 2009/C 000/09)

Conseil de l'Union européenne (2010) *Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation. 3013^{ème} session du Conseil Éducation, jeunesse et culture - Bruxelles, le 11 mai 2010*

Conseil de l'Union européenne (2011a) *Conclusions du Conseil sur la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale: un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale. 3073^{ème} session du Conseil EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ et CONSOMMATEURS, Bruxelles, le 7 mars 2011*

Conseil de l'Union européenne (2011b) *Conclusions du Conseil sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la stratégie « Europe 2020 »* (2011/C 70/01)

ONU (2006) *Convention relatives aux droits des personnes handicapées*, New York, ONU. Source d'information électronique disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.un.org/disabilities/convention/conventionfull.shtml>

Organisation mondiale de la santé (2011) *Rapport Mondial sur le handicap*, Genève, Suisse, OMS